

COMPTE RENDU DE REUNION

Référents de quartier de Clairlieu

Réunion trimestrielle du 08 avril 2026

MJC Jean Savine – 20H00

Présents :

- • Anne MOUYART
- • Jérôme SCHERRER
- • Guillaume HERBAIN
- • Philippe PAQUIN
- • Nathalie GOSSEREZ

Absent :

- • Jean-Claude HECTOR

Excusés :

- • -----

Réunion trimestrielle des Référents de Quartier – secteur CLAIRLIEU Le 08 avril 2026

Guillaume se propose d'animer la réunion en cette période de transition électorale, le nouveau conseiller municipal attaché à la démocratie participative venant tout juste d'être choisi.

En préambule de la réunion trimestrielle, Guillaume procède à la lecture du compte-rendu de la dernière réunion trimestrielle. A ce sujet :

*Guillaume fait constater que le PV de la précédente réunion a été diffusé sur le site internet de la Commune, et ce pour la plus grande satisfaction des référents de Clairlieu.

* Guillaume a manqué de temps pour lancer son projet de plan interactif afin de matérialiser des propositions d'emplacement de banc et s'en excuse. Il s'engage à préparer très rapidement ce plan afin de le soumettre aux référents et profiter des beaux jours qui s'annoncent afin de déambuler dans Clairlieu et de sélectionner des emplacements.

*Nathalie souhaite qu'une rencontre avec le nouveau conseiller municipal attaché à la démocratie participative soit programmée rapidement, et que ses attributions et celles de l'adjointe au quartier de Clairlieu soient clairement définies au regard des actions à mener par les référents de quartier.

Concernant la réunion trimestrielle

✓ Comme évoqué lors de la précédente réunion, la charte des référents de quartier a été relue par l'assistance. Les propositions de modifications à soumettre sont les suivantes :

- **Article I.1** : Souhait d'adapter la formule « Deux membres d'un même foyer ne peuvent être référents » en remplaçant par « Pas plus de deux membres d'un même foyer ne peuvent être référents ».
- **Article I.2** : remplacer « adjointe » par « conseiller municipal attaché à la démocratie participative »
- **Article I.3** : remplacer « adjointe » par « conseiller municipal attaché à la démocratie participative ».
- **Article I.3** : ajouter à « pour une durée initiale de 2 ans » la formule « reconductible par tacite reconduction ».
- **Article I.4** : proposition de suppression du paragraphe « Radiation pour absence non excusée à trois réunions sur une période de douze mois glissants » : les habitants se proposant comme référents de quartier sont a priori des personnes motivées, ce paragraphe pourrait décourager.
- **Article III.3** : la formation des référents de quartier est-elle toujours d'actualité ?
- **Article VI** : il faudrait rajouter une information du style « cette charte, initialement rédigée en 2021, a été révisée en 2026 par les référents de quartier. »

✓ Concernant la rencontre du 23 avril avec le Conseil Départemental, Guillaume se propose d'y assister et de proposer un compte rendu aux référents.

✓ Anne a constaté que le site internet dédié aux référents n'est pas à jour et contient des informations obsolètes, notamment sur l'espace accessible à tous (ex : trombinoscope,...). Il serait judicieux de le mettre à jour.

✓ Nathalie rappelle que l'inauguration « officielle » de la boîte à livres avait été reportée. Il serait de bon ton de fêter son premier anniversaire en proposant un événement particulier (temps lecture, ...). Il est constaté que la boîte « vit » bien, que le public est respectueux. C'est une réussite ! Les référents de quartier proposent de mettre en place un sondage sous forme d'un QR code à scanner sur la boîte à livres et de créer une page Facebook pour lui donner de la visibilité.

✓ Concernant la prochaine réunion, il est proposé d'attendre une convocation de la part des services de la Commune et du conseiller municipal attaché à la démocratie participative.

La fin de la réunion est actée à 21h14